REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE BOIS-DE-CÉNÉ

Arrêté n° 97-2026
portant réglementation réglementaire du domaine public
sur la place des Trois Baronets
à l'occasion des animations de fêtes de fin d'année

Le Maire de Bois-de-Céné,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants et L2213-1 et suivants ;
Vu le Code de la Route ;
Vu l'organisation des animations dans le cadre des fêtes de fin d'année du 16/11/2026 au 12/01/2027 sur la place des Trois Baronets à Bois-de-Céné ;
Considérant qu'il convient de réserver temporairement plusieurs emplacements sur la place des Trois Baronets afin de permettre l'installation des décorations et équipements liés à ces animations ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public et de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre des animations organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année, trois emplacements sur la place des Trois Baronets à Bois-de-Céné, matérialisés au sol par un marquage zébra, seront réservés **du 16/11/2026 au 12/01/2027 inclus** afin de permettre l'installation d'une boite aux lettres destinée au Père Noël ainsi que des sapins sur une estrade *(cf plan annexé)*.

Article 2 : Des ganivelles seront installées par les services techniques municipaux afin de sécuriser ces emplacements.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le maire de la commune de Bois-de-Céné, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée et les services techniques municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bois-de-Céné, le 05 novembre 2026

Le Maire,
Yoann GRALL



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes -6 allée Gloriette - 44041 NANTES CEDEX 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Emplacement réservé